

## **Informations**

Public cible: Avocats, juristes, médecins, professionnels de la

santé, assureurs, économistes, administrateurs d'établissement sanitaires, membres des autorités

sanitaires et judiciaires.

Finance d'inscription: CHF 300.- y compris pauses, repas de midi et

actes

Stagiaires: CHF 100.- y compris pauses, repas

de midi et actes

Etudiants: CHF 50.- y compris pauses et actes

(sans repas)

**Inscription:** Bulletin à renvoyer par poste, fax ou courriel à

l'Institut de droit de la santé. Bulletin en annexe

ou à télécharger sur le site de l'IDS.

**Délai d'inscription :** Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011

**Renseignements:** Institut de droit de la santé

Av. du 1er Mars 26, 2000 Neuchâtel

Tél.: +41 (0)32 718 12 80 Fax: +41 (0)32 718 12 81

E-mail: messagerie.ids@unine.ch

http://www.unine.ch/ids

Accès au bâtiment : <a href="http://www2.unine.ch/unine/page-18018">http://www2.unine.ch/unine/page-18018</a> fr.html





# 18ème Journée de droit de la santé

# Rapports entre médecins et autorités : indépendance ou collaboration ?



Vendredi 30 septembre 2011



Aula de la Faculté de droit Avenue du 1<sup>er</sup> Mars 26 2000 Neuchâtel



### **Présentation**

### **Organisateurs**

La 18ème Journée est organisée par l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel en partenariat avec l'Académie Suisse des Sciences Médicales.

### Sujet

Les rapports entre le corps médical et les autorités sont par définition complexes. En matière de santé publique, des collaborations sont indispensables afin de garantir aux médecins les conditions nécessaires pour réaliser une politique sanitaire efficace. L'institution des médecins cantonaux illustre bien cette réalité. Mais les relations entre médecins et représentants des autorités, notamment de justice et police, prennent parfois la forme de rapports de force tendus où chacun campe sur ses positions. Dans ce cas, comment concilier Etat de droit et responsabilités professionnelles ? Dans quelle mesure un juge peut ordonner une intervention médicale, alors que celle-ci est contraire aux règles de l'art et, partant, illicite ? Autrement dit, est-ce que l'Etat peut forcer un médecin à fournir des prestations alors que, médicalement, elles ne sont pas justifiées ?

Plusieurs affaires récentes ont attiré l'attention du public sur cette problématique. Elles ont mis en évidence que, si le pouvoir que les médecins détiennent sur la santé et la vie de leurs patients leur impose de lourdes responsabilités, il implique aussi une certaine indépendance. Certes, les médecins ne sont pas au-dessus des lois, mais ni le législateur, ni le juge ne sont en mesure d'apprécier pleinement la pertinence d'un traitement. L'objectif de cette 18ème Journée de droit de la santé est ainsi d'instaurer les bases d'un dialogue où chacun pourrait pleinement exercer ses compétences.

# **Programme**

08h30	Accueil-cate
09h00	Ouverture de la journée FLORENCE GUILLAUME, Doyenne de la Faculté de droit, Université de Neuchâtel
09h10	Les nouveautés de l'année en droit de la santé OLIVIER GUILLOD, Professeur, directeur de l'IDS, Neuchâtel
10h00	Pause
	Réflexions sur les interactions entre la médecine et le droit
10h30	La vision du juriste ODILE PELET, Docteur en droit, avocate, Lausanne
11h00	La vision du médecin Jacques de Haller, Médecin, président de la FMH, Berne
11h30	La vision du cadre administratif  PIERRE ALAIN RAEBER, Médecin, ancien chef de division à l'Office fédéral de la santé publique, Neuchâtel
12h00	Discussion
12h15	Repas
14h00	Petit retour en arrière sur l'affaire Rappaz  DOMINIQUE SPRUMONT, Professeur, directeur-adjoint de l'IDS, Neuchâtel
14h30	La pratique médicale dans les prisons : comparaison internationale JEAN-PIERRE RESTELLINI, Médecin, juriste, membre suisse du Comité Européen de la Prévention contre la Torture (CPT), Conseil de l'Europe, Strasbourg
15h00	Nouveau regard sur les directives de l'Académie suisse des sciences médicales  Christian Kind, Professeur, Académie suisse des sciences médicales, Bâle
15h30	Table Ronde  JACQUES DE HALLER, Médecin, président de la FMH, Berne  HANS WOLFF, Médecin, responsable de l'Unité de médecine pénitentiaire aux  HUG, Genève  VALERIE GIANOLI, Cheffe du service pénitentiaire, Neuchâtel
16h15	Fin de la journée